



Numéro 125
15 sept 2021



COLZA

- Ravageurs
- Programme désherbage

BLE

- Choix variétal
- Densité de semis
- Programme désherbage
- Rappel réglementaire

INTERCULTURE

- Glyphosate

DIVERS

-CSP

Conseil collectif rédigé à partir de notre réseau d'observations en parcelles du début de semaine et du BSV Ile-de-France n° 30 du 14/09/2021. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du Nord du département de Seine-et-Marne. Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le Guide Cultures 2020-2021. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Document rédigé par :

Louise VANCANENBROECK
07 79 99 53 40

Service Agronomie

418 Rue Aristide Briand
77350 LE MEE-SUR-SEINE
Tél. : 01 64 79 30 75

www.ile-de-france.chambagri.fr

OPE.COS.ENR.15-2. 19/10/18

Avec le soutien financier de :



COLZA

Cotylédons à 4 feuilles

Le nord 77 cumule depuis 7 jours entre 10 et 35 mm de pluie, avec des températures stables et assez élevées. Un climat bénéfique pour la germination et le développement rapide des colzas (re)semés tardivement. Les parcelles semées autour du 20 août ont maintenant atteint 3-4 feuilles.

Ravageurs



Limaces

Les limaces sont toujours actives, mais le développement rapide des colzas devraient limiter leur impact. Restez tout de même vigilant sur les derniers semis.

Notre conseil : se référer à l'Infoplainie n°124.

Petites et grosses altises

Les captures restent toujours faibles dans l'ensemble mais les 1^{ères} grosses altises ont tout de même été signalées cette semaine. Le pic d'activité des grosses altises se trouve habituellement sur la fin septembre-début octobre. Les colzas en-dessous du stade de 3-4 feuilles sont alors à risque.

Ravageurs (Source : Terres Inovia)	Période de sensibilité / Seuil de nuisibilité	Informations complémentaires
 Altise des crucifères ou Petite altise	De la levée au stade 3 feuilles. 8 pieds sur 10 avec morsures.	Les dégâts se retrouvent principalement sur les bordures d'anciennes parcelles de colza.
 Altise d'hiver ou Grosse altise	Adulte : 8 pieds sur 10 avec morsures du stade levée au stade 4 feuilles. Larve : au moins une larve dans 7 pieds sur 10, du stade 5-6 feuilles à la reprise de végétation.	Vérifier la présence de cet insecte en installant un piège enterré. Les larves minent les pétioles des feuilles et peuvent migrer au cœur des plantes, perturbant ainsi la croissance du colza au printemps.



RESERVE AUX ADHERENTS

Information réglementaire BORA VI WG :

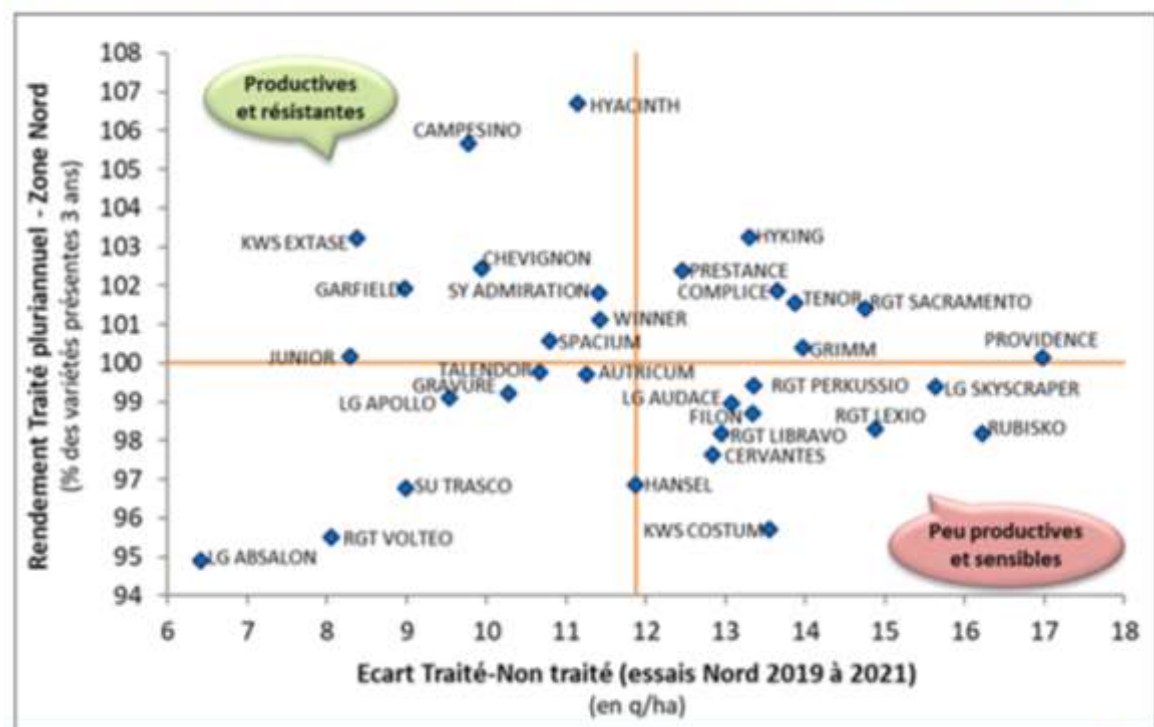
- Seules 2 applications de BORA VI WG sont autorisées, et doivent être réservées en priorité pour la gestion des grosses altises et des charançons du bourgeon terminal (CBT).

Choix variétal

Le choix variétal est aujourd'hui l'un des leviers les plus importants et efficaces dans la gestion des bioagresseurs et de la dépendance aux interventions phytosanitaires. Choisir une variété au profil « résistant » ou « tolérant » détermine le seuil de nuisibilité et d'intervention sur maladie (rouille, septoriose, fusariose..) mais aussi sur le risque verse et dans une moindre mesure ravageur (cecidiomyies).

- Pour les maladies, un bon indicateur est **l'écart de rendement variétal entre traité et non traité** fongicide. On observe que les variétés KWS EXTASE, CHEVIGNON, GARFIELD, mais aussi CAMPESINO ou SY ADMIRATION maintiennent de très bon rendements avec peu voire aucune protection fongique sur la période 2019-2021.

> Classement des variétés selon leur rendement et leur sensibilité maladies



La plage de semis optimale des variétés est aussi un critère important. De façon générale il est recommandé de répartir les précocités d'épiaison afin de limiter les impacts d'éventuels aléas climatiques (gel tardif, échaudage précoce, excès de pluviométrie en fin de cycle..). Dans les terres à forte pression graminées, choisir une variété adaptée au semis tardif est important afin de pouvoir faire des décalages de date de semis. Attention, la plupart des variétés sont adaptées à des semis jusqu'au 1^{er} janvier malgré les indications ci-dessous de « période optimale ».

VARIETES	PERIODE DE SEMIS OPTIMUM											
	01-oct	05-oct	10-oct	15-oct	20-oct	25-oct	01-nov	05-nov	10-nov	15-nov	20-nov	
RGT Libravo, Garfield												
Boregar												
Sanremo, Bergamo, KWS Extase												
Granamax, Chevignon, kws Extase, Olbia												
Complice												
Triumph, Johnson												
Fructidor, RGT Volupto, Chevron, Autricum, RGT Perkussio												
RGT Sacramento, Rubisko, Nemo, Hyking, LG Absalon, Gravure												
Apache, RGT Cesario, Ortolan, Unik, Winner, Agrum												
Oregrain, Tenor, Macaron, Providence, Grimm, KWS Ultim												
Filon												
Obiwan												

Densité de semis

La densité de semis est un levier important pour favoriser un développement sain des céréales. En effet, plus la densité est élevée, plus la pression maladie et verse sont fortes, nécessitant d'avantage d'interventions phytosanitaires. Les indications de densité de semis ci-dessous permettent d'assurer un bon compromis entre sécurité d'implantation et de rendement et maîtrise des bioagresseurs.

- Il n'est pas recommandé d'augmenter les densités de semis hormis dans le cas de désherbage mécanique, d'un programme désherbage avec risque avéré de phytotoxicité et dans le cas de semis direct.

Type de sol	Date de semis			
	01/10	15/10	30/10	15/11
Limons argileux Limons battants sains Argilo-calcaires profonds	180 (200)	210 (230)	230 (250)	280 (310)
Limons battants humides Limons sableux Sables limoneux	220 (240)	250 (280)	290 (320)	340 (360)
Sables Argilo-calcaires sup. caillouteux Argiles (> 30 %)	250 (280)	290 (320)	330 (360)	380 (420)

En gras : bonnes conditions, sol ressuyé, préparation fine
Entre parenthèses : préparation difficile, pierres, mottes, risque limaces...

Les densités indiquées sont basées sur un taux de germination à 85 %.

Pour calculer la densité à des dates intermédiaires, prendre la densité au 1^{er} octobre du tableau ci-dessus et y ajouter 1 % par jour de retard.

Exemples : semis du 5 octobre en limons battants sains :

L'objectif à atteindre est de 180 grains semés (+ 5 %) = 190 grains

Semis du 20 octobre en terre forte dans des conditions difficiles :

L'objectif à atteindre est de 280 grains (+ 20 %) = 340 grains

Calcul de la dose de semis

Quelle que soit l'espèce ou la variété, la formule de calcul reste la même :

$$\text{kg/ha} = (\text{densité grains semés au m}^2 \times \text{PMG}) / 100$$

Proposition de programme désherbage d'automne sur blé

Le programme de désherbage doit être adapté au risque de salissement (précédent, date de semis, préparation du sol), du niveau de sensibilité des adventices aux produits herbicides et des possibles contraintes liées au drainage et à la date de semis.

Notre conseil :

RESERVE AUX ADHERENTS

* J
-P
TR
-B

🚩 Quel est le spectre dicotylédones des antigraminées d'automne ?



🚩 Les particularités techniques

- Les programmes herbicides d'automne peuvent être agressifs pour le blé. Dans le cas de programme pré+post très chargé, penser à augmenter votre densité de 10 à 20 % et à enterrer plus profondément vos grains (2-3 cm). Rouler les parcelles motteuses les plus sales permet d'homogénéiser les levées et ainsi d'augmenter l'efficacité des désherbages de post-semis – prélevée.
- Les produits à base de Pendiméthaline (Trooper, Codix, Prowl, Merkur) doivent être positionnés en post-semis/prélevée sur des semences bien recouvertes (produit anti-germinatif) ;
- Pour une meilleure régularité d'efficacité et réduire les accoutumances... associer les matières actives. Exemple : les efficacités des produits commerciaux Fosburi/Antilope et Battle Delta/Navigate sont nettement améliorées en association.

🚩 Les particularités réglementaires

- Le produit Battle Delta/Navigate est interdit sur sol drainé et exige une DVP de 20 m alors que son équivalent FOSBURI/ANTILOPE lui n'est pas concerné par ces restrictions.
- Tous les nouveaux produits à base de Flufénacet (Battle Delta/Navigate, Mateno, Xinia, Merkur/Period, Pontos/Crespa, Glosset 600 SC) sont interdits sur sols drainés et ont un DVP de 20 m (dispositif végétalisé permanent).

🚩 Conditions d'utilisation du PROSULFOCARBE (DEFI, ROXY 800 EC, DAIKO, MINARIX...)

⇒ Il n'est plus possible de fractionner les produits à base de Prosulfocarbe ayant un numéro d'AMM identique. Il est en revanche possible de faire 2 applications de Prosulfocarbe si les numéros d'AMM des produits utilisés sont différents, à condition de ne pas dépasser la dose maxi 5 l/ha par campagne.

Par exemple, Défi et Roxy 800 EC peuvent être utilisés dans une même parcelle au cours de la campagne. A titre indicatif, les numéros d'AMM sont les suivants : AMM Roxy 800 EC 2090186 / AMM Défi 8700462 (identique à Spow).

⇒ **Obligation d'utiliser des buses à injection d'air homologuées** (buses à limitation de dérive) en respectant la/les pression(s) indiquée(s) dans le cadre de leur homologation.

⇒ **Restrictions d'utilisation liées à la présence de cultures non cibles à proximité de la parcelle traitée**

	Distance entre la parcelle traitée et une culture non cible		
	≤ 500 m	Entre 500 et 1 000 m	> 1 000 m
Avant récolte des cultures non cibles	Application interdite	Application possible uniquement avant 9 h ou après 18 h en conditions de température faible et d'hygrométrie élevée	Application possible
Après récolte des cultures non cibles	Application possible	Application possible	Application possible

Cultures non cibles :

- **Cultures fruitières** : pommes, poires.
- **Cultures légumières** : mâche, épinard, cresson des fontaines, roquette, jeunes pousses.
- **Cultures aromatiques** : cerfeuil, coriandre, livèche, menthe, persil et thym.
- **Cultures médicinales** : artichaut, bardane, cardon, chicorée, mélisse, piloselle, radis noir et sauge officinale.


Application Quali'Cible

La firme **SYNGENTA** a créé une application appelée **Quali'Cible**, téléchargeable gratuitement pour aider les agriculteurs à connaître les conditions d'emploi des produits à base de prosulfocarbe selon la situation géographique de leur parcelle.

=> **Pour accéder gratuitement à Quali'Cible cliquer sur ce lien:** <https://bit.ly/3hZjYak>

=> **Voir la vidéo tutoriel** avec le lien suivant <https://www.youtube.com/watch?v=q-dz4NhjP5I>

=> Consulter l'application **Optibuse** qui permet de choisir les buses anti-dérive adaptées aux besoins

 La mise en œuvre d'une stratégie agronomique de gestion des adventices se raisonne au niveau du système de culture, c'est-à-dire dans le temps avec une cohérence des principaux leviers (rotation, diversification des périodes de semis, faux-semis, labour occasionnel). Désherbage mixte (Herse étrille) : augmentez votre densité de 20-30 % et enterrez plus profondément vos grains 3-4 cm.

Condition d'application des herbicides de prélevée : Les herbicides qui agissent au niveau des racines ou qui y pénètrent, ne sont pas dépendants de la qualité de pulvérisation. En revanche, il est nécessaire de pulvériser sur un sol frais (humide). Absence de vent.

Limaces : anticiper si présence

Les limaces sont présentes dans les parcelles de colza et d'interculture. Le risque d'attaque sur les blés est aussi possible. Seul le travail du sol a un impact sur les limaces en interculture. Leur présence est variable selon le nombre de déchaumages.

Soyez particulièrement vigilant en l'absence de travail du sol ou si un seul déchaumage avant le semis du prochain blé. Il peut être opportun d'anticiper l'anti-limace 8-10 jours avant le semis en cas de présence importante dans l'interculture.

[Produits possibles](#)



RESERVE AUX ADHERENTS



Un semis rappuyé sans trop de cavités est moins favorable aux limaces.

INTERCULTURE

Suite aux nombreuses questions sur les usages du glyphosate en interculture, voici quelques précisions réglementaires et techniques.

🚩 **Règlementation glyphosate (à partir du 30/09/2021)**

Cultures	d'Automne		de Printemps			
	Labour	Non Labour (*)	Labour		Non Labour (*)	
Travail du sol	Labour	Non Labour (*)	Labour		Non Labour (*)	
Dates de labour	toutes	NC	Fin d'automne à printemps	Eté ou début d'automne (= labour précoce)	NC	
Types de sol	tous	tous	tous	non hydromorphe	hydromorphe	Tous
Cibles annuelles dont couverts Cibles vivaces Cibles invasives	Retrait	Usage maintenu (1080 g/ha de MA (**)) maximum)	Retrait	Retrait	Usage maintenu (1080 g/ha de MA maximum)	Usage maintenu (1080 g/ha de MA maximum)
Cibles de lutte obligatoire	Usage maintenu (maximum 2 160 g de MA/ha/an) : lutte obligatoire contre des organismes nuisibles réglementés définis par arrêté					

(*) Non labour = toutes techniques de travail du sol sans retournement // (**) MA = matière active
(Source ARVALIS – Services AGRONOMIE - ENVIRONNEMENT CARIDF)

🚩 **Que faut-il retenir ?**

La dose maximale de MA utilisable est de 1 080 g/ha quelle que soit la cible hormis les cas de lutte obligatoire.

Le glyphosate est utilisable en non labour (pas de retournement du sol) pour culture d'automne et de printemps.

Le glyphosate est utilisable en labour précoce (fin d'été début d'automne), **uniquement** sur sols hydromorphes et pour une culture de printemps.

L'application par taches, en respectant la dose maximale moyenne de 1 080 g de MA par hectare, est possible et peut gérer de nombreuses situations où l'infestation n'est pas généralisée.

Fractionnement : attention, les glyphosates sont en cours de ré-homologation. A ce jour, seules les spécialités n'ayant pas été ré-homologuées peuvent être fractionnées, mais il s'agit d'une question de jours...

Les luttés obligatoires réglementées contre certaines adventices (Ex : ambrosies...) ou pour la destruction d'organismes nuisibles réglementés sont autorisées en toute situation (labour ou non labour) à la dose maximale de 2 160 g/ha/an de MA.

🚩 **Doses d'utilisation**



RESERVE AUX ADHERENTS

CSP

Le 1^{er} janvier 2021 la Loi de séparation Vente/Conseil est entrée en vigueur, et le législateur a mis en place un nouveau conseil phytosanitaire : le **conseil stratégique** à l'utilisation des produits phytosanitaires (CSP). Ce CSP devient obligatoire pour toutes les exploitations agricoles à l'exception des exploitations certifiées (AB 100%, HVE3).


Pour répondre à cette nouvelle exigence réglementaire, mieux la comprendre, connaître le calendrier et l'aborder sereinement, la Chambre d'agriculture vous a proposé un webinaire lundi 13 septembre. Vous pouvez visionner le replay à l'adresse suivante : https://www.youtube.com/watch?v=Q4gns_xVMz0

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Julie Elbé au 06.48.92.61.80 ou julie.elbe@idf.chambagri.fr

COMPOSITION DES PRODUITS CITES

	RESERVE AUX ADHERENTS
TECHNI	
SLUXX	
TEPPE	
DECIS	
KARAT	
BORAV	
CHLOR	
SC	
CODIX	
DEFI /	
DAIKO	
COMP	
TROOP	
FOSBU	
PROWI	
MOZZ	
NOVAL	
ALABA	
COLZO	
STRAT	
AGIL /	
OGIVE	
FOLY	
SPRIN	



Retrouvez les bulletins info.pl  ine, les BSV de la région ainsi que les guides cultures sur notre site Internet.

La Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Toute rediffusion et reproduction interdites.